



Programme de Renforcement de la lutte contre la corruption Campagne « Jeunes contre la Corruption » Activité « Micro-projet » (2023-2024)

Dans le cadre du Programme de Renforcement de la lutte contre la corruption, mis en œuvre par le National Center for State Courts (NCSC) et financé par le Département d'Etat américain et l'Ambassade des Etats-Unis en Tunisie, NCSC a lancé en septembre 2022 la campagne « Jeunes contre la Corruption », une campagne de sensibilisation et participation sur le thème de la corruption à destination des jeunes. Cette initiative est mise en œuvre sur les années universitaires 2022-2023 et 2023-2024. Pendant l'année universitaire 2022-2023, des présentations-débats sur la petite corruption et deux compétitions (recueil d'article et débat) ont été organisées. Pour l'année universitaire 2023-2024, une troisième compétition sera ouverte pour le financement et la mise en œuvre de micro-projets étudiants visant à renforcer la sensibilisation et la lutte contre la corruption.

Activité :

Dans la continuité de ses activités avec les jeunes et des opportunités lancées aux étudiants dans le cadre de la campagne « Jeunes contre la corruption », le NCSC ouvrira un appel à micro-projet, en septembre 2023 pour sélectionner 3 à 6 micro-projets d'action étudiantes contre la corruption, dont au moins un projet par type de micro-projet. Un financement à hauteur d'un maximum de USD 2.500 est disponible pour appuyer les micro-projets sélectionnés.

Il est à noter que le NCSC se réserve le droit de ne pas financer, de financer partiellement ou de financer en totalité les micro-projets sélectionnés.

Les projets proposés doivent avoir pour objectif **la sensibilisation à la corruption et à la lutte contre la corruption** et doivent être destinés à provoquer la réflexion et une prise de conscience de la corruption et des opportunités citoyennes d'action contre la corruption. Un accompagnement à la conception et mise en œuvre de micro-projets pourra être apporté par NCSC après une présélection initiale avant la sélection finale des micro-projets.

Les étudiants intéressés pourront proposer des micro-projets rentrant dans l'un des trois (3) types de micro-projet suivant :

- **Action de rue** : projets interactifs (par exemple : micro-trottoir, tractage, etc.) ou visuel(s) avec leur communauté (par exemple : graffiti, installation temporaire, etc.) accompagnés d'une composante d'échange avec la communauté, les citoyens, les passants.
- **Sensibilisation par les pairs** : actions de sensibilisation visant les facultés, les lycées ou d'autres institutions ou communautés. L'utilisation d'un medium artistique tel que court-métrage, théâtre, slam, etc., est possible. Les actions doivent inclure une composante de débat ou autre type de présentation/échange.
- **Ressources et outils éducatifs** : création de tout type de ressource ou outils (par exemple : un guide, une application, un jeu en ligne) pour informer le public sur la corruption et/ou la lutte contre la corruption. Les actions doivent inclure une composante de débat ou autre type de présentation/échange.

Les exemples mentionnés ci-dessus sont à titre indicatif et non limitatif. Le NCSC est ouvert à toute idée créative en correspondance avec le thème et les types de micro-projets identifiés.

La sélection sera faite en prenant en compte la diversité de types d'actions proposées et des facultés des étudiants lauréats.

Les critères d'évaluation :

- La pertinence du micro-projet proposé par rapport aux objectifs de l'initiative « Jeunes contre la corruption » et des types de micro-projets objet de subvention (20%)
- La faisabilité du micro-projet proposé (20%)
- La cohérence du plan pour la mise en œuvre du micro-projet proposé (20%)
- La potentialité d'impact du micro-projet en matière de sensibilisation et lutte contre la corruption (20%)
- Les bénéficiaires ciblés (10%)
- La créativité de l'idée (10%)

Bonus :

- Les micro-projets en groupe sont préférés à ceux qui sont individuels (jusqu'à 5% supplémentaires)
- Les micro-projets en groupes interuniversitaires sont préférés à ceux qui sont de la même université (jusqu'à 5% supplémentaires)

Le NCSC réserve le droit d'éliminer d'office :

- Les micro-projets n'émanant pas d'étudiants des facultés participantes.
- Les micro-projets soumis hors délais.
- Les micro-projets multiples soumis par la même personne ou groupe, à l'exception de micro-projets interuniversitaires.
- Les micro-projets qui n'ont pas recouru au formulaire de participation.
- Les micro-projets qui n'incluent pas une personne désignée comme point focal et/ou n'incluent pas l'identification du type de projet.

Étapes d'évaluation :

L'évaluation aura lieu sur deux phases : une phase de présélection qui aura lieu si le nombre de propositions reçus est important et une phase de sélection. Le retour aura lieu dans les trois (3) à quatre (4) semaines après la réception de toutes les propositions de micro-projets.

Étapes prochaines :

- Réunion avec les points focaux : **mi-septembre 2023**
- Session d'information avec les étudiants : **deuxième quinzaine de septembre 2023**
- Réception des propositions de micro-projets : **fin octobre 2023**
- Sélection des micro-projets : **fin novembre 2023**
- Annonce officielle des micro-projets sélectionnés : **9 décembre 2023**
- Lancement et mise en œuvre des micro-projets : **janvier-juin 2024**

Procédures de participation :

Les étudiants qui sont intéressés par cette opportunité, peuvent remplir le formulaire qui sera communiqué par NCSC et recevront un formulaire à remplir avec le micro-projet proposé ou communiquer leur intérêt à participer directement à M. Nejah Salem, point focal de NCSC sur son adresse mail : salemnejah2018@gmail.com

Les délais seront communiqués au fur et à mesure par NCSC.

Procédures de mise en œuvre des micro-projets :

Si vous êtes sélectionné, le cadre d'action sera formalisé dans un accord de subvention simplifié. Les personnes ou groupes sélectionnés seront appelés à mettre en œuvre leur projet en coordination avec NCSC et à présenter des rapports périodiques pendant la période de mise en œuvre de leur projet. Tout document ou support devant être imprimé ou publié doit comporter les logos du bailleur de fonds et de NCSC et être validé avant utilisation.

A propos de NCSC :

NCSC est une organisation non-gouvernementale spécialisée dans l'assistance technique, la formation et les services de technologie visant à renforcer les systèmes judiciaires dans les 50 états des Etats-Unis d'Amérique et dans le monde. Etablie depuis plus de 50 ans à l'initiative des dirigeants des tribunaux américains pour promouvoir un Accès équitable à la justice, NCSC travaille en partenariat avec les bailleurs de fonds, les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour renforcer les institutions de la justice et promouvoir l'Etat de droit. NCSC est présent en Tunisie depuis 2016 pour la mise en œuvre de projets financés par le Département d'Etat américain et l'Ambassade des Etats-Unis en Tunisie, en collaboration avec le Ministère de la Justice, les tribunaux judiciaires, le Pôle judiciaire économique et financier, l'Instance nationale de lutte contre la corruption, la Cour des comptes et autres acteurs de la justice et de la bonne gouvernance en Tunisie.